

PRE ASSEMBLEE PROVINCIALE DU 29/3/2010

La réunion s'est tenue dans les locaux de la Fédération de Football, avenue Houba de Strooper à 1020 Bruxelles

Un appel a été fait et sur les 67 clubs de la province, 44 étaient présents et deux excusés.

Etaient également présents, Mr Delchef, Président de l'AWBB, tous les membres du Comité provincial, tous les Parlementaires exceptés MM De Roy, Flament et Lamy, excusés.

La séance est ouverte à 19h35 par Mr Van Cabeke, Président des Parlementaires qui souhaite la bienvenue aux participants et passe la parole à Mr Delchef, Président de l'AWBB.

Ce dernier fait un rappel de la structure de l'AWBB et donne un résumé des décisions qui ont été prises lors de l'Assemblée générale du 20 mars 2010, que vous trouverez ci-après. Toutes ces décisions sont également disponibles sur le site de l'AWBB.

- 1) 1) assurance régionale : statu quo pour les clubs, donc pas d'augmentation de la prime d'assurance ;
- 2) 2) PF 10 et PA 32 : les équipes spéciales et réserves payeront un montant collectif, le droit d'inscription est de 300 € pour les hommes et de 200 € pour les dames;
- 3) 3) PA 94 et PJ 33 : en cas de litige de paiement de cotisation, la marche à suivre est la même que pour toute autre réclamation (PJ 33), toutefois date limite au 30 juin ;
- 4) 4) affiliation électronique : signature du récépissé par le membre majeur ou par le représentant légal si le membre est mineur ;
- 5) 5) contrôle médical : signature par le membre majeur ou le représentant légal si le membre est mineur ;
- 6) 6) le calendrier provincial est établi en conformité avec les décisions de l'assemblée provinciale ;
- 7) 7) l'AG n'a pas accepté que si une équipe est forfait au 1^{er} tour, les joueurs puissent jouer dans un autre club ;
- 8) 8) litiges financiers (PJ 65) : 1^{ère} instance, le procureur régional, possibilité de présenter sa version, l'appel est jugé par le Conseil judiciaire provincial et les modalités d'appel sont précisées ;
- 9) 9) formalités d'appel : information au CP ou du département si un appel a été interjeté ;
- 10) 10) procédure d'urgence (PJ 45) : procédure d'urgence si la réclamation porte sur une rencontre, sinon appréciation des procureurs régionaux ;
- 11) 11) comparution (PJ 48) : la non comparution d'un club sera sanctionnée d'une amende ;
- 12) 12) normes de sanctions : tout membre (avant uniquement le joueur) puni d'une amende est suspendu de toute fonction officielle jusqu'au paiement de l'amende ;
- 13) 13) désaffiliation administrative : précision dans les modalités d'application du PM 9 en cas de déménagement de plus de 25 km
- 14) 14) désaffiliation administrative : prévoir la date sur la liste de celles-ci, la liste sera actualisée tous les vendredis ;
- 15) 15) neutralisation du montant de la licence collective : toutes les équipes qui montent au terme de la présente saison verseront le même montant que lors de la saison précédente ;
- 16) 16) compétition 2010 – 2011 : début du championnat le 5 septembre 2010 – années pour les juniors : 1990, 1991 et 1992 – pour les cadettes : 1992, 1993 et 1994 – nouvelles compétitions féminines : ligue espoirs 1 et 2 – compétition régionale pupilles et compétition interprovinciale BBW – Namur et Luxembourg ;
- 17) 17) coupes AWBB seniors : ½ finales sur terrain neutre ;
- 18) 18) organisation d'une compétition loisirs ;
- 19) 19) organisation d'une animation 3 x 3.

Après cet exposé, la parole est donnée à Mr Mespouille, Parlementaire, pour la présentation des montées et descentes en nationale et régionale messieurs. En résumé, le champion de P1 monte d'office et éventuellement le vainqueur des play-off.

Exposé de Mr Monsieur, membre du CP, relatif à la compétition provinciale qui débute le 5 septembre 2010 et qui se termine le 27 mars 2011. Ces propositions seront soumises au vote lors de l'Assemblée provinciale du 29 mai prochain.

- 1) 1) Jeunes : but poursuivi, joueur jusqu'au 15 mai par la création de play-off pour une titre ; possibilité de report des matches jusqu'au 24 avril étant donné qu'il n'y a qu'une seule journée de libre dans le calendrier régional, à savoir le week-end du 13 février 2011 ; un regroupement des équipes fortes, moyennes et faibles, deux tours toujours d'application (1^{er} tour jusque début décembre, 2^{ème} tour jusqu'au 24 avril et play-off jusqu'au 15 mai)

- 2) 2) Messieurs : du fait que le championnat se termine le 27 mars 2011, les play-off P1 et P2 se dérouleront du 28 mars au 10 avril, ½ finale coupes jeunes, le week-end du 3 avril, finales de toutes les coupes le week-end du 1^{er} mai et tours finaux, le week-end du 8 mai.
- 3) 3) Dames : le dernier de D1 descend d'office et match de barrage entre le 13^{ème} de D1 et le 2^{ème} de D2, en cas d'accord, une dérogation devra être sollicitée auprès du C.A.

Il attire encore l'attention sur l'arbitrage en tournois jeunes, à savoir que si un club ne demande pas d'arbitres vu le niveau du tournoi ou veut faire appel à ses arbitres de clubs et aux arbitres affiliés chez lui, il faut en faire la demande lors de la rentrée de demande, ce sera accepté à condition de fournir la liste des arbitres et s'il n'y a pas d'équipe étrangère.

Un cours d'arbitrage de niveau 1 et 2 sera organisé en journée les 30 ou 31 août 2010 et un cours le 4 septembre à Bruxelles.

Mr Michiels donne ensuite la parole à Mr Dooms, head coach.

Avant l'exposé de celui-ci, Mr Michiels demande que l'on applaudisse Mr Vrijdag, Président de la Commission des Jeunes pour les 5 ans passés à la tête de cette Commission pour le travail accompli et signale que ce dernier, bien qu'étant sortant et rééligible, ne se présente plus aux suffrages des clubs.

Mr Dooms fait part dans son exposé de la manière dont sont recrutés les jeunes pour les JRJ, la manière dont s'opèrent les sélections et les détectations ainsi que la situation actuelle en mettant en exergue la sélection de nombreux jeunes de notre province dans les sélections régionales.

Mr Michiels remercie les intervenants et passe aux points divers.

Mr De Leener, Secrétaire provincial souligne le nombre important de remise de matches cette saison (2198) sans compter les remises pour intempéries mais demande que les clubs évitent de lui communiquer l'échange de mails entre clubs, mais bien uniquement l'accord définitif, il demande encore lors de demande de modification de match, de bien fournir toutes les données à l'établissement du PV étant donné que près de 30 % des demandes sont incomplètes, d'où recherches nombreuses et fastidieuses alors que le demandeur a toutes les données sous la main. Il met également en exergue le montant important des amendes payées par les clubs cette année alors que le contexte financier est des plus moroses et qu'avec un peu de rigueur de nombreuses amendes pourraient être évitées. Il pointe encore cette saison, les nombreux forfaits infligés aux clubs pour manque d'affiliation de joueurs et le problème que les clubs risquent en alignant des joueurs non qualifiés en cas d'accident.

Mr Michiels évoque le problème du Critérium Vétérans et signale que la saison prochaine, c'est le CP qui gèrera cette compétition, avec un règlement beaucoup plus strict qu'auparavant. Il signale également que ladite compétition ne comprendra plus que les équipes de notre province et qu'il ne faut, en aucune manière, voire un problème communautaire à cette décision. Les formulaires seront expédiés bientôt aux cercles et s'inscrira celui qui voudra.

Question des clubs :

- 1) 1) tracé des terrains : Mr Delchef rappelle l'historique de ce dossier et que les clubs ont la faculté de jouer avec le nouveau tracé à partir du 1^{er} juillet 2010, mais que tous les terrains devront être en ordre pour le 1^{er} juillet 2012 ;
- 2) 2) animation des 3 x 3 + championnat : Mr Delchef ne veut pas imposer, mais une planification doit être trouvée avec les clubs et le CP ;
- 3) 3) arbitrage : demande pourquoi les arbitres de clubs ne sont pas parrainés par un arbitre expérimenté : Mr Michiels rappelle qu'il n'y a pas assez d'arbitres pour couvrir toutes les rencontres jusqu'aux pupilles, donc c'est impossible à satisfaire à cette demande ;
- 4) 4) pourquoi n'y a-t-il pas de droit d'entrée pour les rencontres de jeunes : pas de la compétence du CP ;
- 5) 5) problème PC 53 et joueurs qui disputent des matches aussi en N2 qu'en provinciale : Mr Delchef rappelle que cette disposition est valable uniquement pour la saison écoulée et qu'il faut trouver un consensus avec la VBL, il est à la recherche d'une solution pour respecter la compétition ;
- 6) 6) question relative à la compétition régionale dames : réponse donnée par Mr Mespouille ;
- 7) 7) retour calendrier papier : la question sera posée lors de l'AP.

L'heure d'occupation de la salle approchant, il est demandé à Mr Delchef de clôturer la séance.

- 1) 1) il remercie le cercle AERA Excelsior de Bruxelles pour la parfaite organisation des finales des coupes AWBB ;
- 2) 2) il met en exergue l'initiative du cercle Anciens 13 pour son tournoi pour soutenir les sinistrés de Liège ;

- 3) 3) il souligne que nous sommes la seule province à organiser une telle réunion ;
- 4) 4) il remercie également MM Dooms et Monsieur pour leurs idées novatrices et félicite les dirigeants des clubs pour leur travail ;
- 5) 5) il regrette que vu le temps imparti, qu'il n'a pas eu l'occasion de développer son intervention sur l'aspect fiscal des clubs et surtout sur la mise en ASBL de près de la moitié des clubs de notre province car il attire l'attention des dirigeants sur la formation des cadres.

La réunion est clôturée à 22h00

P. Van Cabeke
Président Groupement Parlementaires

F. Michiels
Président Comité provincial

A. De Leener
Secrétaire Comité provincial